

Le discours du ministre des Finances, au lieu d'apporter des arguments, consiste plutôt dans un exposé de faits que personne ne nie, et il prétend qu'il y avait 153 mille raisons pour donner l'entreprise à la compagnie américaine. S'il est vrai que les prix antérieurs de la *British American Bank Note Company* étaient raisonnables, et qu'en 1892, ils n'étaient pas plus élevés que ceux que la compagnie américaine exigeait de nos banques, n'y a-t-il pas là une forte probabilité que la compagnie américaine a soumissionné à sacrifice pour éliminer sa rivale, et s'assurer l'entreprise, avec l'espoir de se refaire sur certains travaux supplémentaires. Je ne doute pas qu'elle y réussira avant que ses cinq ans soient expirés.

M. MCGREGOR : Seriez-vous disposé à donner à la *British American Bank Note Company* \$153,000 de plus qu'à l'autre compagnie ?

M. CRAIG : J'en étais à dire que je n'ai aucun doute que durant ses cinq années *P. American Bank Note Company* aura la chance de faire beaucoup de travaux supplémentaires.

M. TALBOT : C'est une supposition.

M. CRAIG : Certainement que c'est une supposition, mais ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est le sous-ministre des Finances lui-même. C'est une des raisons qu'il donne pour expliquer les bas prix demandés par la compagnie américaine, et je crois qu'il a parfaitement raison.

Le MINISTRE DES FINANCES : Le sous-ministre des Finances n'a jamais émis une pareille opinion, et il n'est pas de cette opinion. Il reconnaît absolument qu'il y a une économie de \$153,000 par cette opération.

M. CRAIG : Pour l'information du ministre des Finances, il serait peut-être bon de répéter le passage que j'ai cité il y a un instant. Le sous-ministre des Finances, parlant de la différence entre les prix des deux soumissions et en cherchant à en trouver la raison, dit :

D'abord, la nouvelle soumissionnaire, *P. American Bank Note Company*, peut croire qu'elle pourra compenser la différence, grâce aux prix plus élevés qu'elle demande pour les articles qui ne sont pas généralement demandés.

Je crois que cela corrobore entièrement ce que je viens de dire. Je ne voudrais pas faire dire au sous-ministre des Finances ce qu'il n'a pas dit.

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député a prétendu qu'il n'était pas prouvé qu'il y avait réellement une économie, et que cette opinion avait été émise par le sous-ministre des Finances. J'ai dit que cela n'était pas juste envers le sous-ministre qui n'a jamais rien dit de tel. Il a fait rapport que certains chiffres exigeaient des explications, mais il n'a jamais prétendu qu'on ne réalisait pas une économie par la nouvelle transaction, et il ne le dirait pas s'il était appelé devant le comité.

M. CRAIG : Je n'ai pas dit que le sous-ministre avait prétendu qu'il n'y avait pas d'économie. J'ai simplement dit que sans doute la compagnie américaine pourra combler la différence, ce qui est absolument ce que dit le sous-ministre. J'ignore si

M. CRAIG.

elle y réussira ou non, dans ses cinq ans, mais la chose est fort probable. Elle a pris cette entreprise à bas prix et le sous-ministre des Finances croit qu'elle pourra se rattrapper autrement. Il dit aussi :

Voyant qu'il existe une différence marquée entre les deux soumissions sur cet item, le soussigné est d'opinion qu'une enquête devrait être faite par un expert, et conseille de soumettre l'affaire à l'imprimeur de la reine, pour s'assurer si l'entreprise peut être menée à bonne fin, aux conditions indiquées dans la soumission de *P. American Bank Note Company* au cas où elle aurait soumissionné à des prix non rémunérateurs pour s'assurer une entrée au Canada.

Je mentionne ce qui précède pour faire voir que le sous-ministre qui a une longue expérience dans ces choses, considérait les prix excessivement bas. Il savait que les prix demandés par la compagnie canadienne étaient raisonnables, et il croyait que l'affaire devait être soumise à un expert comme l'imprimeur de la reine pour savoir si l'ouvrage pouvait être fait à ces prix.

Je regrette aussi que le gouvernement ait fait faire cet ouvrage à l'étranger. Je considère qu'en agissant ainsi, il a commis une faute. J'étais de cette opinion avant d'avoir étudié la question, et je le suis encore. Cette entreprise devrait être confiée à des Canadiens. Le Canada peut parfaitement fabriquer ses propres billets de banque, ses timbres-poste et ses timbres du revenu.

Il est humiliant de dire qu'il nous faille aller aux Etats-Unis chercher une compagnie américaine et l'amener ici pour faire ce travail, parce que nous ne pouvons pas le faire nous-mêmes. C'est absolument ce qui est dit dans une des lettres de *P. American Bank Note Company*. Elle dit en effet que nous n'avons pas ici les ouvriers capables d'exécuter ce genre de travail.

L'ex-ministre des Finances avait raison de dire qu'aucun ministre des Finances ne devrait tolérer de pareilles insinuations sur le compte des Canadiens.

Ce travail a été bien fait par le passé, nous avons ici des ouvriers habiles, capables de faire ce travail aussi bien qu'à New-York, et sous ce rapport nous n'avons aucune raison de nous adresser à des étrangers.

Je répète qu'une entreprise comme celle-là devrait être confiée à des Canadiens. Le ministre des Finances dit que l'ancien gouvernement a permis à des étrangers de soumissionner pour des entreprises publiques ; je le crois, mais il s'agit ici d'un travail spécial, qui doit être fait à Ottawa même, d'après les données.

Conçoit-on le gouvernement américain confiant à une compagnie canadienne la préparation de ses billets de banques et de ses timbres ? Les Américains riraient d'une pareille idée. Ils diraient : "Prétendez-vous qu'il nous faille aller au Canada pour trouver un établissement capable d'exécuter ce genre d'ouvrage ?" Le sénateur ou le député qui proposerait cela ne pourrait jamais être réélu. Rien ne blesserait plus la fierté des Américains. Si un congrès votait une chose comme celle qu'on nous demande de voter aujourd'hui, les hommes qui le composeraient ne retourneraient plus siéger à Washington. Les Américains considéreraient comme une insulte faite à leur bon sens et leur fierté nationale de s'adresser au Canada, à une compagnie canadienne et lui demander d'aller aux Etats-Unis faire leurs billets de banque et leurs timbres avec le portrait